



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021
A 20H00**

Commune de Léaz

Présents : Christine BLANC – Valérie MAYOR - Thierry GUICHARD – Ludivine ADENOT - Emelyne ETIENNE - Pierre-Luc CHATAIGNON – Kévin FAVRE - Séverine VIRLOUVET--

Absents excusés : Valérie LOUBET

Absent : Nicolas BUGNOT - Norbert GILBRIN - Loïc NORMANT - Johann BRESSON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN - Helena REBOULET

Début de séance : 20H07

Désignation du secrétaire de séance : Valérie MAYOR

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2021 à l'unanimité

DELIBERATIONS

CESSION DE TERRAINS AVERHONE COMMUNE DE LEAZ

Madame la Maire, explique que conformément à la DP0012919B0014, accordée le 19/11/2019, fixant l'alignement et suite au bornage, des parcelles B960 et B961, défini le long du Chemin d'Orge Combe. Il convient de régulariser la cession des parcelles B960 et B961 auprès de la Société AVERHONE.

Le conseil,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

Accepte la cession à titre gratuit par Averhône des parcelles B960 et B961 d'une surface globale de 88 m² situées en bordure du Chemin d'Orge Combe par Averhône.

Autorise Madame la Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains, les frais d'acte étant à la charge de la commune de Léaz, et de signer tous les documents se rapportant à cette cession ;

ETUDE GEOTECHNIQUE CHEMIN DES ACACIAS - GRESIN

Madame la Maire explique qu'un devis a été demandé auprès de Ain Géotechnique pour une étude concernant la réfection du mur du chemin des Acacias, en effet, les travaux nécessitent une étude préalable pour une estimation quantitative, la dimension de soutènement, le type du mur, avec un chiffrage.

Afin de rétablir la stabilité du talus et d'assurer la sécurité des usagers de la rue, il est envisagé de recréer un soutènement pérenne en essayant autant que possible de ne pas empiéter sur la parcelle privée à l'amont et de ne pas réduire la largeur de la rue.

Le montant de l'étude géotechnique s'élève à la somme de 5 544.00 €. TTC.

Ce dossier (étude et travaux) fera l'objet de demandes de subventions.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

Mandate Madame la Maire pour signer le devis avec Ain Géotechnique pour un montant de 5 544.00 €

Autorise Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'étude géotechnique.

Autorise Madame la Maire à solliciter des subventions pour la remise en état et la stabilité du mur du chemin des Acacias.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021
A 20H00

Commune de Léaz

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 et N° 4

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune de Léaz,

Madame la maire donne la parole à Madame Valérie MAYOR ajointe aux finances, qui propose au conseil municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes du budget de l'exercice 2021 :

article	chapitre		Dépenses Recettes	Fonctionnement Investissement	Montant
DM 3 - Dépenses d'investissement					
21316	21	Equipement de cimetière	Dépenses	Investissement	200.00 €
21578	21	Autre matériel et outillage	Dépenses	Investissement	9 700.00 €
2158	21	Autres matériels et outillage	Dépenses	Investissement	2 700.00 €
2182	21	Matériel de transport	Dépenses	Investissement	1 100.00 €
2183	21	Matériel de bureau et info	Dépenses	Investissement	- 5 900.00 €
2184	21	Mobilier	Dépenses	Investissement	250.00 €
2188	21	Autres immo corporelles	Dépenses	Investissement	- 4 000.00 €
2031	20	Frais d'études	Dépenses	Investissement	- 4 050.00 €
					- €
DM 4 - Dépenses de fonctionnement					
60612	011	Energie-électricité	Dépenses	Fonctionnement	1 550.00 €
60621	011	Combustible	Dépenses	Fonctionnement	- 3 520.00 €
60622	011	Carburant	Dépenses	Fonctionnement	- 500.00 €
6135	011	Location mobilière	Dépenses	Fonctionnement	4 500.00 €
615221	011	Bâtiments publics	Dépenses	Fonctionnement	2 500.00 €
615228	011	Autres bâtiments	Dépenses	Fonctionnement	- 500.00 €
6156	011	Maintenance	Dépenses	Fonctionnement	1 100.00 €
6238	011	Frais divers de publicité	Dépenses	Fonctionnement	500.00 €
6227	011	Frais d'actes, de contentieux	Dépenses	Fonctionnement	1 000.00 €
6241	011	Transport de biens	Dépenses	Fonctionnement	200.00 €
63512	011	Taxes foncières	Dépenses	Fonctionnement	20.00 €
6455	011	Cotisation Assurances Personnel	Dépenses	Fonctionnement	600.00 €
6475	011	Médecine du travail	Dépenses	Fonctionnement	200.00 €
775	77	Produits des cessions d'immob.	Recettes	Fonctionnement	7 650.00 €
					- €

Le conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

Accepte le virement de crédit énoncé ci-avant,

Dit qu'un exemplaire de la présente sera adressé à la trésorerie de Gex.

TRAVAUX

- Un devis pour l'installation des 2 défibrillateurs à Longeray et à Grésin a été accepté pour un montant de 1 488.- € auprès de la société Semin'Elec.
- Cour de l'école de Léaz :
 - Les barbacanes ainsi que le portail seront mis en place d'ici la fin de l'année par la société Eiffage.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021
A 20H00

Commune de Léaz

- La Régie des Eaux Gessiennes prévoit le séparatif des eaux usées et pluviales à :
 - Grésin : secteur Chemin du Pont, chemin de la Chapelle et place Saint-François : les travaux sont prévus courant du 1^{er} semestre 2022.
 - Léaz secteur d'Orge Combe, chemin des Moulins, chemin des Mésanges et rue Saint-Amand. Les dates de commencement de chantier 2022 seront communiquées dès que possible.



- L'entretien des fossés sera réalisé par la société BENOIT-GODET : les fossés sont à reprendre sur plusieurs chemins communaux afin de permettre de canaliser les eaux pluviales. Deux jours sont prévus au maximum, un agent communal assistera l'entreprise.
- Le mur de la cour de l'ancienne école de Grésin se détériore de plus en plus : le bureau d'étude Ain Géotechnique interviendra le 24/11/2021 pour un simple avis technique.
- Chemin du Pont : des courriers seront adressés à la Régie des Eaux Gessiennes au sujet de la STEP et à la CAPG par rapport aux eaux pluviales pour l'étude de la remise en état des éboulements de terre provoquant les dégradations sur le chemin.
L'arrêté 102-2020 du 16 novembre 2020 du Maire interdisant la circulation de tous véhicules est toujours en vigueur.

DIVERS

- Route de Vanchy : test modification de circulation du 11 octobre au 1er décembre 2021
La commune a fait remonter les observations suivantes au Conseil Départemental et à la commune de Valserhône :
 - Agriculteurs : Problème de l'étroitesse du chemin de Combe Gerle avec les engins agricoles.
 - Le service de la collecte des ordures ménagères est à réorganiser avec le collecteur et la CAPG.
 - Les riverains sont satisfaits de la fermeture.



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021
A 20H00**

Commune de Léaz

- Les bâtiments communaux nécessitent une étude en vue de la rénovation thermique/énergétique conformément à la loi climat et résilience, pour ce faire une commission relative à ces travaux doit être mise en place. Les volontaires sont : Pierre Luc CHATAIGNON, Thierry GUICHARD, Emelyne ETIENNE, Ludivine ADENOT et Valérie LOUBET.
- Qui veut représenter la commune de Léaz à la commission économique tourisme culture innovation pour alimenter la base de données à travers le site de la Communauté d'Agglo et l'Office du Tourisme ? Ludivine ADENOT en tant qu'élue, les secrétaires se chargeront de communiquer l'agenda des activités.
- Rencontre avec les parents à propos du transport scolaire du 9 novembre 2021 Madame la Maire donne la parole à Emelyne ETIENNE :
 - Les parents souhaitent un adulte accompagnateur dans le bus, la réglementation en vigueur ne l'oblige pas. Pour la sécurité dans le bus les chauffeurs sont munis d'un téléphone et peuvent appeler un numéro d'astreinte. Les véhicules sont géolocalisés et les conducteurs sont formés et savent gérer les situations. Les parents peuvent également appeler le numéro d'astreinte au 04 74 24 90 85 en cas de souci.
 - Le bus scolaire doit partir à 8h05 de Grésin et la consigne a été transmise au transporteur pour qu'il parte à l'heure : les parents doivent s'organiser et emmener leur enfant avant 8h05.
 - La commune va se mettre en contact avec le transporteur afin de voir s'il est possible de modifier le sens de ramassage et à quelles conditions, notamment tarifaires.
 - Une étude statistique sur l'utilisation du transport scolaire comprenant le nombre d'enfants ainsi que leur âge sera réalisée.
 - Il a été en parallèle évoqué les points suivants : Sensibilisation des enfants à la sécurité par un intervenant extérieur – Sanction des enfants ne respectant pas le règlement par une exclusion temporaire.
- Le recueil mensuel des actes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex est mis à disposition chaque mois au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, 135 rue de Genève 01170 GEX.

AGENDA

Lundi 13 décembre 2021

20h00

Conseil Municipal

La séance est levée à 20 h 55.



Christine BLANC

Maire de Léaz